

# ARRÊTÉ

***fixant le calendrier des opérations électorales pour l'élection partielle d'un représentant des communes au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) d'Indre et Loire***

***La présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire,***

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la Sécurité Intérieure ;

**VU** l'article R 1424-15 du code général des collectivités territoriales

**VU** l'arrêté de la présidente du CASDIS n°2024/269 en date du 16 février 2024 portant organisation de l'élection partielle pour le renouvellement d'un représentant des communes au conseil d'administration d'Indre et Loire,

**CONSIDERANT** la démission de Monsieur Pierre-Alain ROIRON de son mandat de conseiller municipal le 23 octobre 2023 et de sa fonction de maire le 12 octobre 2023,

**CONSIDERANT** la vacance du siège d'un représentant titulaire des communes au sein du conseil d'administration du SDIS d'Indre et Loire depuis le 23 octobre 2023

**CONSIDERANT** que le titulaire ne peut être remplacé par son suppléant depuis le 21 octobre 2022, date de démission d'office de son suppléant,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : La période des opérations de vote pour l'élection partielle d'un représentant des communes au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) d'Indre et Loire est fixée **du 18 mars 2024 inclus au 28 mars 2024 inclus.**

Cette date constitue la date limite à laquelle les enveloppes contenant le vote doivent être postées, le cachet de la Poste faisant foi.

La commission de recensement se réunira le 2 avril 2024 à 14 heures à la direction départementale du SDIS d'Indre et Loire, salle Gaston Jamain.

**ARTICLE 2** : le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Indre et Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en préfecture et publié sur le site internet du SDIS d'Indre et Loire.

Fait à Fondettes, le 16 février 2024

La présidente du conseil d'administration,

Jocelyne COCHIN